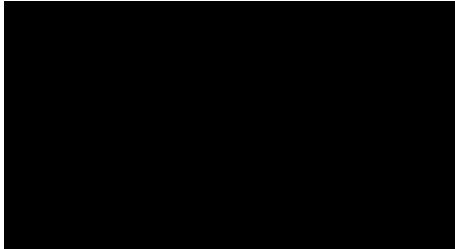




Québec, le 16 février 2021



Objet : Demande d'accès aux documents

N/Réf : 2021-02-01-015

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 1^{er} février dernier, concernant les correspondances du ministre et du sous-ministre avec les ministres et sous-ministres fédéraux depuis le 1^{er} novembre 2020.

À cet égard, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les documents accessibles détenus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Ainsi, conformément aux articles 18 et 19 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après : « Loi sur l'accès », nous ne pouvons vous communiquer de rapports d'inspections de cet élevage.

Ainsi, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'accès, un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec.

De plus, l'article 19 de cette loi permet à un organisme public de refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement.

...2

Enfin, puisque des éléments de votre demande relèvent de la compétence d'un autre organisme public et conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à adresser votre demande au responsable de l'accès à l'information de cet organisme, dont les coordonnées sont les suivantes :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Démosthène Blasi

Responsable de l'accès à l'information

Direction du bureau de la sous-ministre et du secrétariat

5700, 4e Avenue Ouest, A 413

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6370

Sans frais : 1 855 279-9157

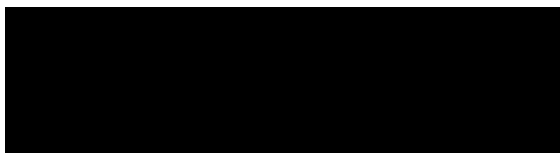
Télécopieur : 418 634-3352

Courriel : accés.information@mffp.gouv.qc.ca

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de cette décision. Vous trouverez ci-joint les dispositions de la Loi sur l'accès mentionnées dans la présente.

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Edith Couture, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par téléphone au 418 380-2136 ou par courrier électronique à accésinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Odile Koch

Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle

Responsable de la Loi sur l'accès

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(Chapitre A-2.1)

AVIS IMPORTANT

Par souci d'équité envers tous les demandeurs, **depuis le 1^{er} avril 2017**, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation applique de façon intégrale le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3), pour toute demande de documents comportant 50 pages et plus et ce, sans regard du mode de transmission exigé par le demandeur. Pour plus de détails, consultez le mapaq.gouv.qc.ca/accesinformation.

Article 18

Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

Article 19

Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale

Article 48

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la

demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

Le 19 janvier 2021

Madame Margaret Johnson
Ministre
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
Cabinet du ministre
Centre forestier Hugh John Flemming
C. P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Madame la Ministre,

Par la présente, je tiens à vous féliciter pour votre nomination à titre de ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick.

Nos deux ministères entretiennent des relations depuis plusieurs années en matière d'agriculture, de pêches et d'aquaculture, notamment dans le contexte de l'Accord-Cadre de coopération entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Québec.

Nos deux provinces partagent plusieurs enjeux en matière d'agriculture, de pêches et d'aquaculture et je souhaite renforcer notre collaboration entre nos deux ministères.

... 2

En terminant, je vous réitère mes plus sincères félicitations et je vous souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name André Lamontagne.

André Lamontagne

Le 9 décembre 2020

Madame Bernadette Jordan
Ministre des Pêches, des Océans et de la
Garde côtière canadienne
200 rue Kent, 15^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Madame Mélanie Joly
Ministre du Développement économique
et des Langues officielles
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Mesdames les Ministres,

Comme vous le savez, le Fonds canadien de stabilisation des produits de la mer annoncé par votre gouvernement, le 25 avril dernier, lequel a pour objectif d'aider les entreprises de transformation de poissons et fruits de mer à faire face aux impacts de la pandémie de la COVID-19, doit prendre fin le 31 mars 2021. Selon les informations obtenues des administrateurs du Fonds, le tiers du financement de 9,1 M\$ destiné aux transformateurs de produits de la mer du Québec n'avait toujours pas été engagé.

Le court délai entre le dépôt et la réalisation du projet constitue un obstacle important à l'obtention d'une aide financière pour les transformateurs québécois dans le cadre de ce Fonds. Pour les promoteurs, cette courte échéance freine la réalisation de projets structurants.

... 2

N/Réf. : 2020-10-19-020

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

Notons, à titre d'exemple, des projets comme ceux visant l'adaptation du milieu de travail pour protéger la santé des travailleurs (ex. : amélioration du système de ventilation) ou encore la mise en place de solutions pour développer l'offre sur le marché local (ex. : transport et distribution de leurs produits vers les grands centres urbains), lesquels nécessitent plusieurs mois à mettre en œuvre.

Afin de permettre une pleine utilisation des fonds disponibles, nous sollicitons votre appui afin que la durée de mise en œuvre du Fonds soit prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 mars 2022.

En espérant une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name André Lamontagne.

André Lamontagne

c.c. M^{me} Sonia LeBel, Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

De : [MAPAQ « Ministre »](#)
A : [Marchand Jean Bernard \(CM\) \(Québec\)](#)
Cc : [Benedict Sébastien \(CM\) \(Québec\)](#)
Objet : TR: PT Ministers' Teleconference
Date : 17 novembre 2020 10:04:45

Allo,

Courriel reçu dans la boîte MAPAQ.

Bye!

[Louise Lachance](#)

Adjointe du ministre

Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec

Député de Johnson

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525

De : OMAFRA Intergovernmental Relations [<mailto:OMAFRA.intergov@ontario.ca>]

Envoyé : 13 novembre 2020 18:38

À : agr.minister@gov.bc.ca; lisoldham@gov.bc.ca; tom.ethier@gov.bc.ca; Evers, Charlene AGRI:EX; af.minister@gov.ab.ca; shawna.shephard@gov.ab.ca; Andre Tremblay; minister.ag@gov.sk.ca; cheyenne.quam@gov.sk.ca; Rick Burton ; Roberta Goodfellow; minagr@leg.gov.mb.ca; tracy.smith@leg.gov.mb.ca; Dori Gingera-Beauchemin (dori.gingera-beauchemin@leg.gov.mb.ca); Trina.Wielkopolan@leg.gov.mb.ca; MAPAQ « Ministre »; Lachance Louise (CM) (Québec); Dufresne René (BSM) (Québec); Gagnon Marlène (BSM) (Québec); gaye.kirkpatrick@gnb.ca; mar-andre.ross@gnb.ca; Cathy Larochelle ; Stephanie Guignard ; ministeraglands@gov.pe.ca; min_dag@novascotia.ca; Charlene.Baker@novascotia.ca; Loretta Robichaud ; Rosalyn Mosher ; tajenkins@gov.pe.ca; Brian Matheson ; tmkelly@gov.pe.ca; tinamurphy@gov.nl.ca; Tracy King ; florenceheffernan@gov.nl.ca; kelly_mclaughlin@gov.nt.ca; Pamela Strand; jhillian_adams@gov.nt.ca; ranj.pillai@gov.yk.ca; Sylvia.Anderson@gov.yk.ca; Paul.Moore@gov.yk.ca; laura.figueroa@gov.yk.ca; CNuyalia@gov.nu.ca; bernie MacIsaac ; Lena Ellsworth

Cc : Jennifer.Mcguire@gov.bc.ca; Lalani, Arif AGRI:EX; rebecca.rogers@gov.ab.ca; tricia.duffy@gov.ab.ca; Jamie.curran@gov.ab.ca; Samson, Paul (AAFC/AAC; Penny McCall ; Hunt, David (ARD); Verret Bernard (BSM) (Québec); kim.embleton@gnb.ca; Heather.Hughes@novascotia.ca; Dr. Carolyn Sanford; Keith Deering ; Tracy St.Denis ; Manon Moreau; RConnelly@GOV.NU.CA; Kelly, John (OMAFRA); Brox, Eric (OMAFRA); Churchyard, Arthur (OMAFRA); Lio, Michael (OMAFRA); Hagarty, David (OMAFRA); Vandervoort, Cheyanne (OMAFRA); Pulleyblank, Leah (OMAFRA); Van Lankveld, Melanie (OMAFRA); Florio, Basia (OMAFRA); Maiterth, Karl (OMAFRA); Cassidy, Heather (OMAFRA); Rutgers-Kelly, Amy (OMAFRA); Leask, Janette (OMAFRA); Barry, Tara (OMAFRA); Morgan, Halston (OMAFRA); Pharand, Susan (OMAFRA); gkarlik@gov.nu.ca

Objet : PT Ministers' Teleconference

Colleagues,

In advance of the 2020 Annual Conference of Agriculture Ministers and Deputy Ministers, I would like to warmly invite you to a PT Ministers' teleconference on **Wednesday, November 18th 11:00am-12:00pm EST.**

PT Ministers typically meet over breakfast in advance of the Annual Conference; in lieu of that breakfast, we'll meet over teleconference. The objective of this call would be to take some time to ensure we are aligned as a united front to raise priority issues with the federal government at the Annual Conference meeting.

I look forward to a productive discussion as we continue to support our sector.

A meeting agenda and calendar appointment will follow. Please let us know if you are able to

attend by replying to OMAFRA Intergovernmental Relations at (omafra.intergov@ontario.ca).

Thank you,

Hon. Ernie Hardman

Ontario Minister of Agriculture, Food and Rural Affairs

PT Co-Chair

PAR COURRIEL

Le 23 novembre 2020

Monsieur Chris Forbes
Sous-ministre
Agriculture et Agroalimentaire Canada
1341, chemin Baseline
Tour 7, 9^e étage, bureau 349
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Monsieur le Sous-Ministre,

Par la présente, je vous confirme que monsieur Yvon Doyle, directeur des politiques commerciales et intergouvernementales, est désigné coprésident pour représenter le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au comité de gestion bilatéral du Partenariat canadien pour l'agriculture depuis mars 2019.

Soyez assuré que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation continuera à collaborer activement à la mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture au Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



René Dufresne